



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 4 mai 2020

COVID-19

Le point sur les mesures de soutien aux entreprises

L'épidémie de coronavirus a conduit le gouvernement à mettre en place des mesures immédiates exceptionnelles et concrètes d'accompagnement des entreprises dont l'activité est fragilisée par cet évènement.

En Guadeloupe, les services de l'État et la Région co-pilotent une cellule de continuité économique qui réunit également le conseil départemental, les chambres consulaires et les organisations professionnelles. Cette cellule poursuit un double objectif :

- > S'assurer de l'accompagnement des entreprises en difficulté ;
- > Préparer un plan de relance pour l'économie guadeloupéenne.

Fonds de solidarité (au 27 avril) : 7 923 très petites entreprises (TPE) guadeloupéennes ont d'ores et déjà bénéficié du 1^{er} volet du fonds de solidarité (jusqu'à 1500 € par entreprise) pour un montant total versé de près de 10,9 millions d'euros.

Le 2^e volet du fonds de solidarité permettra d'apporter prochainement à certaines de ces entreprises un complément compris entre 2 000 et 5 000 €.

Activité partielle (au 4 mai) : plus de 8 450 entreprises en Guadeloupe et dans les Îles du Nord ont été retenues pour la mise en chômage partiel de leurs salariés. 51 734 emplois sont concernés. L'allocation de l'État mise en paiement atteint le montant de 13,7 millions d'euros.

Prêts garantis par l'État (au 24 avril) : 958 entreprises sont soutenues pour un montant de 221 millions d'euros.

Reports de charges (au 27 avril) : 1,3 millions d'euros de reports de charges sociales et 1,2 millions de reports de charges fiscales ont été accordées à ce jour aux entreprises en Guadeloupe.

Crédits d'impôts (au 30 avril) : près de 17 millions d'euros ont été versés de manière accélérée aux entreprises pour maintenir leur trésorerie à flot.

Dettes douanières (au 27 avril) : les douanes ont accordé un report de paiement des dettes douanières à 19 entreprises pour une somme globale de 18 millions d'euros. Les services des douanes exonèrent toutes les importations des équipements de protection, comme les masques. Jusqu'à aujourd'hui, 1,8 millions de masques ont été importés en Guadeloupe, sans frais de douane.